

Compte rendu du Conseil municipal du 15 Avril 2016 convoqué le 12 avril 2016

Présents : M Malhappe, C.Huet, O Barbey, E Mascret, D. Chauvin, P. Maisonneuve, p. Quentin, J. Dietrich, S Lamouille, D Ferrandin, P Avril,

Absents excusés: Messieurs C. Bourrat ayant donné procuration à P. Avril, L. Janvier ayant donné procuration à M. Malhappe, P. Boquet ayant donné pouvoir à P. Quentin, G. Hunout.

Madame J. Dietrich est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 26 Février 2016 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.
- 2) Monsieur le Maire demande au Conseil de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
 - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et décide :

- De solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire afin de financer une partie du city stade.
- 3) **Participation au C.L.I.S (classe d'inclusion scolaire) année 2015 et 2016**
Monsieur le maire informe le Conseil qu'un enfant de la commune est scolarisé dans un établissement spécialisé appelé C.L.I.S. À ce titre, la commune a obligation de participer financièrement aux frais de scolarité.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de payer :
 - 673 € pour l'année 2015
 - 673 € pour l'année 2016
 - 4) **Présentation du Compte administratif et du Compte de Gestion 2015**

Conformément à la Loi, monsieur le Maire quitte la séance et confie la présidence à la doyenne d'âge, É. Mascret qui présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015.

Section de fonctionnement :

- En Dépenses 267 390,53 € en Recettes 359 626,56 €

La section de Fonctionnement présente un excédent de 496 991,75 €

Section d'Investissement :

- En Dépenses 269 771,74 € en Recettes 251 102,82 €

La section d'Investissement présente un déficit de - 3 937,63 €

Le Compte administratif 2015 est en parfaite cohérence avec le Compte de gestion du trésorier.

Le Compte administratif et le Compte de gestion 2015 sont adoptés à l'unanimité par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire est invité à reprendre la séance et remercie les Conseillers de leur confiance.

5) **Affectation des résultats**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit dans le tableau suivant :

| | |
|--|-------------------|
| Excédent de fonctionnement reporté 2014 | 404 755,72 |
| Excédent de fonctionnement année 2015 | 92 236,03 |
| Total excédent de fonctionnement 2015 | 496 991,75 |

| | |
|--|------------------|
| Excédent d'investissement reporté 2014 | 14 731,29 |
| Déficit d'investissement année 2015 | 18 668,92 |
| Total déficit d'investissement 2015 | -3 937,63 |

Considérant que les Restes à réaliser sur l'exercice 2015 :

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Dépenses d'investissement reportées | 39 501,00 |
| Recettes d'investissement reportées | 5 320,00 |
| Solde négatif 2015 | 34 181,00 |

| | |
|---------------------------------|------------------|
| Besoin d'autofinancement | 38 118,63 |
|---------------------------------|------------------|

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| Affectation minimale à la section d'investissement (art.1068) | 38 118,63 |
| Affectation du solde disponible à la ligne 002 (Dépenses de fonctionnement) | 458 873,12 |
| Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses) | -3 937,63 |

6) Vote du Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016, approuvé par la Commission des Finances du 08 Avril 2016.

A la section de Fonctionnement :

| | | | |
|----------------------|------------|----------------------|------------|
| Les Dépenses prévues | 501 813,00 | Les Recettes prévues | 808 746,12 |
|----------------------|------------|----------------------|------------|

A la section d'Investissement :

| | | | |
|----------------------|------------|----------------------|------------|
| Les Dépenses prévues | 640 229,63 | Les Recettes prévues | 640 229,63 |
|----------------------|------------|----------------------|------------|

Il est procédé au vote du Budget Primitif 2016 :

Pour : 14 Abstention : 0

Le Budget Primitif 2016 est approuvé à l'unanimité.

7) Vote du montant des subventions accordées aux associations et autres organismes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des montants attribués aux associations.

Les montants proposés sont les suivants :

| N° | ASSOCIATIONS et AUTRES ORGANISMES | SUBV. 2015 | SUBVENTION 2016 | |
|----|---------------------------------------|---------------|-----------------|-------------|
| | | | Proposé | Voté |
| 1 | Association Sportive de Guainville | 100 | 100 | 100 |
| 2 | Activités annexes CLIS | 200 | 200 | 200 |
| 3 | Anciens Combattants | 100 | 100 | 100 |
| 4 | SPA | 100 | 100 | 100 |
| 5 | CFA (lié au nbre d'enfants concernés) | 60 | 0 | 0 |
| 6 | Bréval Sport et Loisirs | 260 | 260 | 260 |
| 7 | Foot Ball Club de Bréval | 100 | 100 | 100 |
| 8 | Patinoire d'Anet | 500 | 250 | 250 |
| 9 | ALGD | 80 | 80 | 80 |
| 10 | Gilles à tous vents | 750 | 750 | 750 |
| 11 | Autres organismes | 0 | 0 | 0 |
| 12 | Amicale des parents d'élèves | / | 100 | 100 |
| | TOTAUX (en euros) | 2350 | 2040 | 2040 |

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, les montants des subventions.

8) Fixation des taxes fiscales

Le Maire propose de voter le taux des taxes, sans changement par rapport à 2015, comme suit de manière à dégager le produit fiscal nécessaire, soit **177 654 €** :

| TAXES | TAUX VOTÉ | PRODUIT PROPOSÉ PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE |
|-----------------------|------------------|--|
| Taxe d'habitation | 16,50% | 93 885 |
| Taxe foncier bâti | 18,65% | 69 173 |
| Taxe foncier non bâti | 39,77% | 14 596 |
| TOTAL | | 177 654 |

9) Calendrier du financement de l'Auberge

Monsieur le Maire propose d'emprunter 300 000€ sur 20 ans à un taux d'intérêt de 1,96% (remboursement à capital constant) afin de financer les travaux de l'Auberge.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'emprunter 300 000€ amortissable sur 20 ans à 1,96%
- Un court terme de 60 000€ sur 2 ans remboursable par le FCTVA.

10) La sécurité

Suite à une réunion sur la sécurité, Monsieur le Préfet fait un rappel concernant les problèmes d'insécurité :

- L'état d'urgence concerne principalement les écoles, les gares, les rassemblements (manifestations, brocantes ...)
- Les comportements suspects doivent être portés à la connaissance de monsieur le Maire ou du commandant de Gendarmerie

Face à ces directives, Monsieur le Maire décide de changer les serrures de l'école et de recenser les personnes autorisées à avoir les clefs à savoir :

- Monsieur le Maire
- La directrice de l'école
- Les ATSEM
- L'entrepreneur qui entretient la Commune

Une clef sera remise à chacune de ces personnes contre signature d'un accusé de réception

La commune va envoyer un courrier aux différentes associations utilisant les bâtiments communaux afin de les informer des nouvelles directives et de la marche à suivre pour continuer à utiliser les locaux.

11) Mise à disposition des Bâtiments communaux

Une étude d'optimisation des bâtiments communaux doit être réalisée par un assistant de maîtrise d'ouvrage. Dans le cadre de cette étude, un audit complet des différents bâtiments communaux (immobilier, usages, besoins ...) va être établi. De plus, une discussion s'est engagée sur les relations de la municipalité et le Comité des Fêtes de Gilles. Il ressort que depuis des années, la municipalité tente de renouer les liens avec le Comité des Fêtes sans succès. En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de clarifier les choses et demande au Comité des Fêtes d'assumer sa position indépendante. Les locaux municipaux mis à disposition gracieuse jusqu'à ce jour, devront être libérés avant fin mai. Ce délai permet au Comité des Fêtes, s'il le désire, de reconsidérer sa position.

12) Transfert de la compétence « transport » à l'Agglo du Pays de Dreux

À cette occasion les tarifs des transports scolaires pratiqués au sein des différentes communes de l'Agglo seront harmonisés et la gestion assurée par les services de l'Agglo (inscription et facturation).

À ce jour, les tarifs seront les suivants :

- Niveau maternelle-primaire 25 € à l'année
- Niveau Collège-Lycée 178 € à l'année

Lors d'une prochaine réunion de conseil municipal, la commune statuera sur le montant de sa participation.

13) Travaux du F.D.A.I.C (Fonds Départemental d'Aide aux Communes)

La commission départementale d'attribution a émis un avis favorable sur les subventions sollicitées par la Commune :

Amendes de police pour la sécurité

- Subvention de 6 078€ pour la création d'un passage surélevé Rue de Normandie RD 115-4 soit 30% du montant H.T des travaux. Les modalités techniques de réalisation seront affinées.

Équipements sportifs

- Subvention de 2 409 € pour l'installation d'un city stade soit 30% du montant H.T des travaux

Travaux de voirie

- Subvention de 8 781€ pour la réfection du haut du chemin des Casse-croûtes(hameau des Rostys) soit 30% du montant H.T des travaux.

Questions diverses :

Au cimetière

Afin de créer des stationnements devant le cimetière, un côté de la rue va être désherbé et recouvert de grave ciment. Dans le cadre de la Charte 0 pesticide, 3 carrés de pelouse vont être semés afin de fleurir le cimetière. Dans les allées, une herbe rase va être semée afin d'éviter la pousse des herbes indésirables. La croix située dans le milieu du cimetière sera déplacée vers la gauche afin de faciliter les manœuvres des véhicules des pompes funèbres lors des travaux effectués sur les concessions.

Rue des Chauquettes :

Un devis a été demandé pour effectuer le busage du fossé. Le montant estimé des travaux est de 6 962,70€ H.T. Cette dépense fera l'objet d'une demande de subvention en 2017.

Chemin des Vignes de l'Étang :

Sa réfection est financée par l'assurance du transporteur qui avait endommagé le chemin en manœuvrant son semi-remorque.

Les Cours d'eau

Une réunion publique sera prévue courant mai. La date exacte est à définir.

L'agenda d'accessibilité a été accepté. Les travaux d'accessibilité de la Mairie et de l'Église commenceront en 2016. La Préfecture nous accorde 2 ans pour effectuer les travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la cabine téléphonique de la Place de l'Église va être retirée (décision d'Orange)

Le centenaire de la bataille de Verdun sera commémoré lors de la cérémonie du 11 novembre 2016.

Tour de table :

P. AVRIL Les conseillers municipaux vont procéder au nettoyage de la sente de la Justice afin de la rendre à nouveau accessible.

À l'angle de la Rue Neuve et de la rue de Vitray, le trottoir est inexistant ce qui force les piétons à marcher sur la route. Un trottoir va être aménagé.

Le prix du m³ d'eau va augmenter : il passera de 1,40€ à 1,50€ le m³

D. FERRANDIN Une étude patrimoniale va être effectuée pour les eaux pluviales.

Pour information, une personne du service assainissement de l'Agglo peut se déplacer pour répondre aux questions relatives aux changements des assainissements. Les coordonnées téléphoniques sont les suivantes : 02.37.64.82.00

Monsieur Ferrandin propose de boucher les trous du Chemin des Mazies avec du béton.

Les arbres sur le talus de la SNCF touchent les fils téléphoniques : un courrier va être envoyé à la SNCF

S. LAMOUILLE demande pour une question de sécurité, un éclairage supplémentaire dans la Rue des Rostys. Selon plusieurs conseillers, une visite nocturne serait nécessaire afin de cartographier les points lumineux manquants sur la commune.

P.QUENTIN souhaiterait que l'on trouve un moyen pour faciliter les demi-tours des camions au niveau du Moulin de l'Étang. Dans un premier temps, la signalisation à l'entrée du village va être renforcée.

É. MASCRET nous informe que free va installer une armoire de haut débit afin de recevoir la télévision numérique.

O. BARBEY La Fête du Village aura lieu le 18 Juin 2016. Une réunion pour l'organiser est à prévoir.

C. HUET Le parc à vélo demandé par les enfants du Village est prévu au Budget 2016.

Plus personne ne souhaite prendre la parole, monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30.